

16 février 2023

Le Fonds Vert, pour accompagner le financement des projets PCRS.

Annoncé le 27 août 2022 par la première ministre Elisabeth Borne et effectif depuis début janvier, le fonds vert est un dispositif pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) correspond à une représentation topographique du territoire en deux dimensions. Il s'agit d'un fond de plan cartographique unique constitué de données structurées et normalisées. Référentiel très grande échelle, il est un fond de plan de haute précision destiné à servir de support échangeable et mutualisable initialement prévu pour satisfaire à la législation en vigueur, à savoir l'arrêté du 15 février 2012 en application du décret DT-DICT. Il a pour objectif de devenir le socle cartographique entre les gestionnaires de réseaux pour fiabiliser le repérage des réseaux enterrés sur le terrain par les entreprises travaux aussi bien en zone urbaine dense qu'en zone rurale.

Dans les territoires où le PCRS est déjà produit, il se révèle être un outil cartographique précieux dans la planification de l'adaptation des territoires au changement climatique. Que ce soit, pour la résilience des réseaux, l'implantation des projets d'énergies renouvelables, ou les plans de prévention des inondations, le PCRS permet aux collectivités de disposer d'une donnée socle de grande précision.

Ainsi, que ce soit pour le financement d'une acquisition initiale ou pour le financement d'un plan de mise à jour, ces chantiers nous semblent trouver pleinement leurs places dans l'axe « adaptation des territoires au changement climatique » du Fonds Vert.

Voici deux cas d'usage précis dans lesquels le PCRS peut trouver sa place parmi les aides liés au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

- Recul du trait de côte - AXE 2 :

Dans le guide « [Recommandations pour l'élaboration de la carte locale d'exposition au recul du trait de côte](#) » rédigé par le BRGM et le Cerema, sous le pilotage de la DGALN et de la DGPR, publié en 2022, il est bien précisé que : « La cartographie doit permettre de bien visualiser les informations principales, à savoir le zonage pour les deux horizons temporels. En fonction de la largeur des zones de projection du trait de côte, l'échelle de restitution des résultats pourra être de l'ordre du 1/10 000. Il pourra être

envisagé des zooms au 1/5000 au droit des secteurs à enjeux afin de faciliter la prise en compte de la cartographie dans le document d'urbanisme.

Le choix du fond de plan a également une grande importance pour bien localiser les délimitations des zones exposées. » Précisant que l'utilisation d'une photographie aérienne en fond de plan est possible et qu'il est vivement recommandé d'utiliser un fond de plan dont la date de production est proche de celle du trait de côte de référence.

Un PCRS image régulièrement mis à jour répond à tous ces critères.

- Renforcement des aides apportées par les PAPI et appui financier aux collectivités gestionnaires de digues dans le cadre de la compétence GEMAPI - AXE 2 :

Conformément à l'article R 562.12 du Code de l'Environnement issu du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015, les digues sont des ouvrages destinés à la prévention des inondations et submersions et sont classés comme un réseau sensible au même titre que les réseaux de gaz ou les lignes électriques. Elles doivent donc être à ce titre recensées sur le guichet unique DT-DICT. Les « gémapiens » sont donc des gestionnaires de réseaux sensibles et sont amenés à participer et à contribuer à l'élaboration et à l'acquisition des Plan de Corps de Rue Simplifié.

De plus l'acquisition des données PCRS se couple généralement à l'acquisition d'un Modèle Numérique de Terrain (MNT) très précis, ou à des données LIDAR haute définitions. Ces données sont précieuses pour les collectivités dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

CONTACT UTILE :

Pierre-Alban Bonin : pa.bonin@fnccr.asso.fr

Chargé de mission données et cartographie - Département numérique

Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

Tél. 01 83 75 77 11